

# Biens Étrangers

## Conditions

Vous devez produire le Bilan de Vérification du Revenu Étranger si, à un moment donné durant l'année, vous possédiez un ou plusieurs biens étrangers déterminés au coût total de **100 000 \$ CA ou plus**. Assurez-vous que tous les montants sont indiqués en dollars canadiens. **Les propriétés utilisées pour un usage personnel ne doivent pas être incluses.**

## Information

Avez-vous détenu des biens étrangers dont le coût total à un moment donné durant l'année était:

- plus que 100 000 \$ CA mais moins que 250 000 \$ CA  
 plus que 250 000 \$ CA

Étiez-vous OU votre conjoint(e) des travailleurs indépendants:

- Oui  Non

Si vous possédez plus qu'un bien étranger, veuillez cocher toutes les cases pertinentes et compléter les informations ci-dessous:

Type de bien

Description

Pays (où le bien est détenu)

Coût (si bien immeuble) ⓘ

Coût maximum (durant l'année) ⓘ

Coût à la fin de l'année

Revenu

Gain/Perte suite à la disposition

Type de bien

Description

Pays (où le bien est détenu)

Coût (si bien immeuble) ⓘ

Coût maximum (durant l'année) ⓘ

Coût à la fin de l'année

Revenu

Gain/Perte suite à la disposition

Type de bien

Description

Pays (où le bien est détenu)

Coût (si bien immeuble) ⓘ

Coût maximum (durant l'année) ⓘ

Coût à la fin de l'année

Revenu

Gain/Perte suite à la disposition

Type de bien

Description

Pays (où le bien est détenu)

Coût (si bien immeuble) ⓘ

Coût maximum (durant l'année) ⓘ

Coût à la fin de l'année

Revenu

Gain/Perte suite à la disposition

N.B: Frais supplémentaires de 40 \$ + taxe s'appliqueront